

## Réunion du 14 septembre 2022 5<sup>ème</sup> GT relatif aux violences sexuelles et sexistes

Les représentant-es du personnel au CT des DDI étaient convié-es le mercredi 14 septembre 2022 à un groupe de travail du Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail relatif aux violences sexuelles et sexistes.

Cette réunion avait pour but de faire le point sur le cycle de formation à la lutte contre les violences sexuelles et sexistes à l'attention des emplois DATE, sur la double labellisation égalité-diversité du Ministère de l'Intérieur et des Outre-Mer (MIOM), de faire un point d'étape de saisines du dispositif de signalement « allo-discr » et sur la formation des agent-es.

Tout d'abord, **Solidaires FP** a fait remarquer qu'il était difficile de se faire une idée du contenu de ce groupe de travail sans document et en l'absence d'informations sur l'état d'avancement de cette orientation.

Le MIOM s'est engagé à nous communiquer en amont toute documentation nécessaire à une meilleure appréhension du sujet traité et à organiser une bilatérale avec **Solidaires FP** afin de faire le point sur l'avancement de ce dossier.

### **Cycle de formation à la lutte contre les violences sexuelles et sexistes à l'attention des emplois DATE**

Sur le cycle de formation à la lutte contre les violences sexuelles et sexistes à l'attention des emplois DATE, à ce jour 51 directeurs-trices ont été formés à ce module (39 directeurs-trices et 12 adjoint-es). Un cadre au moins par DDI suivra le cycle de formation, ce qui fait qu'il reste encore à ce jour 184 personnes à former d'ici septembre 2023. En effet, il est prévu de former au moins un cadre par DDI. Gageons que cet objectif sera atteint car Il semblerait que plusieurs hiérarchies repoussent régulièrement cette échéance.

Si **Solidaires FP** se réjouit de la volonté politique de rendre cela concret dans les services, force est de constater que cela se heurte à une première limite de taille puisque les directeurs-trices : « *seront fortement incités à suivre cette formation* ». La formation n'a pas été rendue obligatoire.

La lutte contre le sexisme et les violences qui en découlent est une obligation légale pour tous les employeurs, y compris dans le public. Cette obligation découle de la circulaire du 9 mars 2018, de l'article L.1321-2 code du travail et de l'art L.131-1 du code de la Fonction Publique.

### **Double labellisation égalité-diversité dans le MIOM**

Ensuite, un point a été fait sur la double labellisation égalité-diversité dans le MIOM. La labellisation comporte 7 points :

- 1) état des lieux, diagnostic et analyse de risques,
- 2) définition et mise en œuvre de la politique égalité professionnelle et diversité,
- 3) cellule d'écoute,
- 4) communication interne, sensibilisation, formation,
- 5) gestion des ressources humaines et gouvernance,

- 6) communication externe, ancrage territorial, relations avec les fournisseurs et les usagers,
- 7) évaluation et axes d'amélioration de la politique.

Le ministère souhaite intégrer les DDI dans le processus de double labellisation égalité professionnelle-diversité. Toutefois sa volonté se heurte selon l'Afnor à l'arrimage récent des DDI au ministère et les difficultés liées à la mise en place des SGCD ne permettant pas, à ce stade de les intégrer à ce processus.

Pour **Solidaires FP**, cette double labellisation devra se faire bien évidemment en tenant compte de l'appartenance ministérielle. Toutefois, avant d'atteindre cet objectif très ambitieux, l'urgence serait de former non seulement la hiérarchie mais aussi l'ensemble des agent-es aux violences sexuelles et sexistes, de nommer un-e référent-es dans chaque SGCD, ce qui est loin d'être le cas et de trouver un-e référent-e diversité pour chaque DDI.

Selon le MIOM, l'idéal serait d'avoir un-e référent-e diversité par structure mais on s'oriente plutôt vers un-e référent-e par département.

### **Point d'étape des saisines du dispositif de signalement allo-discr en matière de lutte contre les violences sexuelles et sexistes**

Un bilan de la sollicitation de cette cellule pour 2021 a été fait ministère par ministère. Il faut toutefois signaler que chaque ministère a mis en place un dispositif de signalement équivalent à « allo-discr » mais tous ne comportent pas les mêmes niveaux d'aides.

Tous les ministères ont mis en place un numéro de téléphone à laquelle peut s'adresser la victime, sauf à Bercy où elle doit envoyer un mail et attendre jusqu'à 12 heures pour être rappelée.

Selon la DGCCRF ce système est en cours d'évolution et pourrait également concerner le harcèlement moral.

Pour la cellule du MIOM, on constate une augmentation de 28% des cas de saisine, 100 en 2021, 33% de ces demandes concernant du personnel de catégorie A affecté en SGCD. Pour le ministère, il faut attendre l'évolution pour 2022 pour savoir si cette tendance se confirme. Pour **Solidaires FP**, ce nombre très important démontre la souffrance vécue en SGCD liée notamment à la précipitation dans laquelle s'est opérée la création de ces structures.

Dans ce ministère, le profil des mis en cause concerne très souvent des agent-es de catégorie A avec un lien de subordination avec la victime.

Au ministère de l'agriculture, pas de bilan mais on note une augmentation des signalements.

A la DGCCRF, la cellule a été saisie 14 fois dont 5 pour des discriminations et 5 pour violence sexuelle et sexiste. On retrouve essentiellement des femmes de moins de 45 ans et des hommes de plus de 60 ans. Quatre signalements pour harcèlement moral ont été répertoriés.

Au ministère de la transition écologique, 7 appels sur 61 appels sont issus des DDI.

Un violentomètre va également être mis en place, ce dernier comportera une réglette graduée comportant 20 situations avec des flash codes renvoyant vers la formation par exemple.

A la demande de **Solidaires FP**, le flash code renverra également vers les fiches réflexes qui permettent de connaître les démarches à effectuer en cas de confrontation à de la violence sexuelle et sexiste.

### **Formation des agents-es**

Un état des lieux des formations aux violences sexuelles et sexistes organisées par ministère a été fait à l'occasion de ce GT.

Au ministère de l'Agriculture, il existe 4 modules de formations, deux sur la discrimination et deux sur les violences sexuelles et sexistes. Des places en région sont ouvertes aux agent-es affecté-es en DDI.

A la DGCCRF, un module est organisé dans le cadre des formations initiales et également à destination des cadres. Les agent-es affecté-es en DDI, peuvent demander à recevoir une formation à [l'IGPDE](#).

**Solidaires FP** ne peut qu'encourager les collègues à s'inscrire à ces formations via notamment SAFIRE (formation interministérielle régionale).

Au ministère de la transition écologique, il existe des modules de formation dans toutes les prises de postes et également un théâtre forum sur les situations de violences. La formation est obligatoire pour les cadres.

Un travail important reste encore à faire sur les violences sexuelles et sexistes. Pour réussir à contrer ce fléau, chaque ministère doit avoir la volonté et se doter des moyens nécessaires pour pouvoir apporter l'aide nécessaire aux agent-es victimes.

**Solidaires FP se tient aux côtés des agent-es et continuera à les défendre**